

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2006**

Après vérification et contrôle des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006 et conformément à l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations à formuler sur ces comptes ni sur le Rapport de Gestion afférent établis par le Directoire et qui lui ont été présentés lors de sa réunion du 22 mars 2007.

Il convient toutefois de rappeler que le Conseil Le Conseil de Surveillance d'Areva a adopté, lors de sa réunion du 29 juin 2006, les orientations stratégiques du Groupe pour les cinq prochaines années.

Confiant dans la situation et les perspectives du Groupe Areva, il a alors défini un certain nombre d'objectifs pour le Groupe pour la période 2006-2011, objectifs qui constituent la feuille de route du Directoire, chargé de diriger la société pendant cette période.

Le Conseil de Surveillance a en particulier souligné :

- Son attachement à ce que le fonctionnement exemplaire de ses activités industrielles demeure une priorité absolue, qu'il s'agisse de la sûreté et de la sécurité de ses installations, tant à l'égard des personnels d'Areva que de l'environnement de ses sites, de la conformité réglementaire de l'ensemble des sites industriels ou encore de la préparation continue de la mise en œuvre des obligations de fin de cycle.
- Son choix de focaliser le développement du Groupe sur les métiers actuels d'Areva : offrir à ses clients des solutions technologiques pour produire de l'énergie sans CO₂, c'est-à-dire d'origine nucléaire ou renouvelable, et acheminer l'électricité en toute fiabilité. La stratégie du Groupe doit consister à tirer le meilleur parti de l'essor durable des marchés correspondants, en profitant pleinement de son intégration verticale. En revanche, la recherche de nouveaux métiers ne constitue pas une priorité pour Areva.
- La nécessaire poursuite de l'amélioration des performances économiques et financières du Groupe, qu'il s'agisse de la rentabilité opérationnelle de ses différents métiers ou de la solidité financière du Groupe. Cet objectif prend toute son importance dans les prochaines années au regard des investissements nécessaires pour qu'Areva conserve son statut de leader dans tous ses métiers et au regard des grands projets industriels, tels la construction du premier EPR du monde en Finlande, qui nécessitent un contrôle opérationnel rigoureux.

C'est à la lumière de ces objectifs que le Conseil de Surveillance a procédé à la nomination pour cinq ans de Madame Anne Lauvergeon comme Présidente du Directoire et, sur proposition de Madame Lauvergeon, de M. Gérald Arbola comme Directeur Général délégué du Groupe. Ce sont ces objectifs qui l'ont guidé pour procéder à la nomination des deux autres membres du Directoire à la date de votre assemblée générale, MM. Didier Benedetti et Luc Oursel. Le Conseil de Surveillance a également veillé à ce que M. Philippe Guillemot, Président d'Areva T & D, soit étroitement associé aux travaux du Directoire.

C'est également à la lumière de ces objectifs que le Conseil de Surveillance et ses comités spécialisés ont poursuivi leurs travaux approfondis avec le Directoire et les services centraux du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a ainsi validé le plan d'action stratégique 2007-2011 établi par le Directoire sur la base de ces objectifs, ainsi que le budget pour 2007 et les objectifs personnels assignés à chaque membre du Directoire pour 2007.

Pour s'assurer du cap suivi dans le long terme, il a également examiné pour la première fois les grandes lignes directrices de la politique de recherche et développement dans l'ensemble du Groupe et a décidé de procéder à cet exercice tous les ans.

En matière nucléaire, le Conseil a décidé le lancement de la construction de la nouvelle usine d'enrichissement Georges Besse II, préparée depuis plusieurs années par le Directoire. Il a également examiné la gamme actuelle et future des réacteurs et s'est félicité de l'accord de coopération avec Mitsubishi Heavy Industries (MHI) prévoyant notamment le développement conjoint d'un réacteur de 1 000 Mwe de troisième génération. Afin de sécuriser l'approvisionnement des activités nucléaires en très grandes pièces forgées, il a enfin décidé l'acquisition de Sfarsteel, l'un des principaux producteurs mondiaux situé au Creusot.

En matière de transmission et distribution, le Conseil s'est félicité du redressement et du développement rapides de ces activités, complétées par l'acquisition auprès du groupe allemand Ritz de son activité de transformateurs de mesure haute tension. La contribution d'Areva T & D aux comptes 2006 du Groupe a été déterminante.

En matière d'énergies renouvelables, le Conseil de Surveillance et le Comité Stratégique ont sélectionné, sur la proposition du Directoire, l'énergie éolienne, la biomasse et la pile à combustible comme les trois créneaux sur lesquels développer une activité durablement rentable. La création de la business unit Energies renouvelables et le renforcement de la position du Groupe dans Repower s'inscrivent dans ce cadre.

Pour ce qui concerne les performances économiques et financières du Groupe, le Conseil de Surveillance a suivi de près, directement et par les travaux de son Comité d'Audit, l'évolution du contrat OL3 de construction du premier EPR du monde en Finlande. Le retard, les difficultés et les surcoûts très importants de ce projet ont été analysés de manière approfondie sur la base des informations transmises et présentées au Conseil de Surveillance par le Directoire. Les provisions constituées dans les comptes 2006 sont lourdes et ont pesé sur le résultat opérationnel. Il est clair que la mise en place d'une police d'assurances pour couvrir les risques liés à ce type de projets ne dispense en rien de l'effort managérial très important engagé par Areva NP pour maîtriser complètement le projet finlandais et par le Groupe pour améliorer les processus commerciaux, financiers et opérationnels qui sous-tendent tous les grands projets industriels.

La solidité du Groupe transparait dans les résultats de l'exercice 2006, tant en matière de commandes, d'activité que de capacité à absorber les conséquences d'OL3. Toutefois, le Conseil de Surveillance appuie la volonté du Directoire de poursuivre l'intégration du groupe et de renforcer son contrôle opérationnel sur les grands projets car l'importance des investissements à engager et la croissance du nombre des grands contrats à honorer constituent dans les années à venir un environnement qui nécessitera une grande solidité et une grande maîtrise.